



## Licence Lettres

### Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Lettres. 2016, Université de Bretagne-Sud - UBS. hceres-02037775

**HAL Id: hceres-02037775**

**<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02037775>**

Submitted on 20 Feb 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

## Rapport d'évaluation

### Licence Lettres

- Université de Bretagne-Sud - UBS

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

# HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Formations

*Pour le HCERES,<sup>1</sup>*

Michel Cosnard, président

---

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

<sup>1</sup> Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2015-2016

## Présentation de la formation

Champ(s) de formation : Lettres langues sciences humaines et sociales

Établissement déposant : Université de Bretagne-Sud - UBS

Établissement(s) cohabilité(s) : /

La licence de *Lettres* de l'UBS est une formation classique qui dispense un enseignement de littérature et de langue françaises à des étudiants dont le projet personnel est, pour la plupart, de préparer les concours d'enseignement, à l'issue d'un master *Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF)* ou d'un master « recherche ». Les compétences visées sont donc celles qui sont habituellement attendues dans une formation comme celle-ci : des compétences générales, notamment une culture littéraire, une bonne maîtrise du français écrit et oral, et des compétences techniques, celles qui permettent d'aborder les exercices traditionnellement proposés dans les concours d'enseignement. Cette formation est construite autour d'un large tronc commun qui ne se diversifie qu'à travers une unité d'enseignements (UE) à options et une UE « parcours » à partir de la deuxième année de licence (L2) et poursuivie en troisième année de licence (L3) intégrant notamment une préparation aux métiers de l'édition, à côté de français langue étrangère (FLE), professorat des écoles et métiers de l'écrit : édition, documentation, numérique, découvertes des sciences humaines et sociales. Mais des enseignements tels que latin et ancien français sont obligatoires pour tous les étudiants, quels que soient les parcours. Un cours « patrimoine littéraire » est mutualisé en L2 et L3 avec la formation des anglicistes et des hispanistes.

## Synthèse de l'évaluation

Cette licence est construite autour d'une formation de type lettres modernes au sein de laquelle des parcours ne sont qu'esquissés. Cette faible diversification est due à l'effectif (autour de 40 inscrits en première année de licence (L1), 25 à partir de la L2) et à la composition de l'équipe pédagogique, qui ne permettent pas d'offrir une palette d'enseignements plus large. Destinée à des étudiants de la région et tournée vers des masters de l'UBS qui sont les poursuites naturelles de la quasi totalité des diplômés, cette licence offre très peu d'ouverture, sur le monde professionnel, sur la recherche, ou à l'international. A l'issue d'une L1 réussie par un étudiant sur deux, le parcours est ensuite sans échec pour la quasi totalité des L2. Très succinct voire lacunaire sur de nombreux points, le dossier ne met en avant aucune spécificité et témoigne d'un fonctionnement peu ou pas formalisé, qui se contente de la proximité entre une équipe pédagogique restreinte et un effectif limité. En conclusion, il s'agit d'une formation de licence qui fonctionne convenablement mais sans identité affirmée et sans projet propre clairement défini.

### Points forts :

- Structure pédagogique complète, équilibrée, en phase avec ses objectifs, transparente dans ses modalités d'évaluation des étudiants, disposant d'une équipe pédagogique impliquée.
- De bons taux de réussite, surtout à partir de la L2.

### Points faibles :

- Trop peu d'ouverture sur l'environnement socioprofessionnel ou sur l'international.
- Absence de pilotage formalisé, et en conséquence, d'évaluation de la formation, de suivi des diplômés et absence de perspective d'évolution.

## Recommandations :

La formation devrait organiser son fonctionnement autour d'une véritable instance de pilotage, intégrant des étudiants et des personnalités extérieures, de façon à dégager un vrai projet pédagogique, reposant sur des parcours plus diversifiés, sur des objectifs de compétences clairement identifiés, sur des partenariats locaux ou étrangers plus visibles, sur des indicateurs (de réussite, d'insertion, de mobilité, etc.) précis.

## Analyse

Adéquation du cursus aux objectifs	<p>Il s'agit d'une licence de <i>Lettres</i> dont les objectifs comme le cursus sont conformes aux attendus d'une telle formation. Cette licence vise à l'acquisition de savoirs (en littérature française et générale, en langue française, en langues vivantes, en culture générale, mais aussi pour tous en latin et ancien français) et de savoir-faire (analyse, maîtrise de la langue écrite et orale, exercices académiques tels que l'explication ou le commentaire de textes, la dissertation) permettant une poursuite d'études dans les masters le plus couramment associés (notamment <i>MEEF</i>).</p> <p>L'essentiel des enseignements constitue un tronc commun pour tous les inscrits, avec un seul choix de parcours, récemment introduit, dans l'UE7 dès la L2 (36 heures/semestre) et poursuivi en L3.</p>
Environnement de la formation	<p>Cette licence de <i>Lettres</i>, classique voire centrale dans une université de sciences humaines, est étroitement liée aux masters de l'UBS qui offrent une poursuite d'études aux diplômés (<i>Lettres et langues européennes et internationales, Métiers du livre et humanités numériques</i>). Peu d'informations sont communiquées sur les partenariats et le(s) laboratoire(s) d'appui.</p>
Equipe pédagogique	<p>L'équipe pédagogique est réduite. Trois Maîtres de conférences (MCF), trois Professeurs agrégés du second degré (PRAG) et un Attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER) assurent l'essentiel des heures d'enseignement, avec l'appui plus ponctuel de professeurs extérieurs de lettres ou d'histoire. Des vacataires, un Professeur associé (PAST) et des intervenants extérieurs (notamment des métiers de l'édition) pour les enseignements de parcours, sont également sollicités. Le potentiel d'enseignants titulaires ne suffit pas à répondre aux besoins et l'ensemble du champ disciplinaire n'est pas couvert (déficit d'un poste de Professeur des universités (PR) ou de MCF spécialiste du XXème siècle).</p> <p>Le pilotage repose sur un fonctionnement peu formalisé (jurys, réunions de département) et de proximité, les effectifs étudiants étant réduits.</p>
Effectifs et résultats	<p>Le nombre d'inscrits en L1 a subi un tassement assez net entre 2010 et 2013 (de 50 à 32) pour connaître un rebond non commenté en 2014 (45). Avec peu d'abandons et un taux de réussite d'environ 50% en L1, les étudiants inscrits en L2 obtiennent quasiment tous leur diplôme, ce qui constitue, sur l'ensemble du parcours, un taux global de réussite relativement bon.</p> <p>Les étudiants diplômés poursuivent en master à l'UBS mais le dossier ne fournit aucune donnée précise sur les inscriptions ni sur la réussite dans ces masters.</p>
Place de la recherche	<p>Aucun lien précis avec la recherche n'apparaît dans le dossier, en dehors du statut d'enseignant-chercheur de certains encadrants ou des informations données aux étudiants sur les activités de recherche de l'UBS. Plusieurs laboratoires sont en appui mais un seul est cité : Héritages et constructions par le texte et l'image (HCTI), sans autres précisions.</p>

Place de la professionnalisation	La professionnalisation n'est pas présentée comme un objectif de la licence mais comme celui des masters qui prolongent cette licence. Dans cette perspective, les parcours mis en place dès la L2 sensibilisent à la fois aux masters et aux métiers qu'ils préparent, notamment (et uniquement pour l'instant) l'enseignement et l'édition. Les compétences exigées dans ces métiers font partie des objectifs de la licence et apparaissent dans les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).
Place des projets et stages	Les stages concernent les parcours « professorats des écoles » et « métiers de l'écrit ». Ils sont « prévus » mais on ne sait pas s'ils sont obligatoires, ni selon quelles modalités (durée).
Place de l'international	Des liens avec quelques universités étrangères permettent l'accueil d'étudiants ou d'enseignants mais le dossier ne donne pas d'information précise sur ce point (nom des universités, nombre d'étudiants entrants). La mobilité sortante semble inexistante.
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite	Le recrutement se fait essentiellement auprès des lycées de la région ; le dossier ne fournit pas de donnée précise sur les étudiants qui rejoignent la formation en cours de cursus (classes préparatoires) ou qui viendraient d'autres régions. Il existe divers dispositifs d'accompagnement (parrainage, entretiens, soutien, procédures de réorientation) sans données précises sur le nombre d'étudiants concernés ni sur l'efficacité.
Modalités d'enseignement et place du numérique	Les situations particulières (reprise d'études, handicap, sportifs de haut niveau) sont prises en compte mais les modalités pédagogiques spécifiques ne sont pas décrites, ni leur efficacité. Il n'y a pas d'enseignement à distance mais le dossier indique que certains cours sont mis en ligne (et qu'il existe une plateforme à cet usage), sans qu'on sache lesquels, ni quelle est l'efficacité de la procédure. Les étudiants peuvent valider un C2i (Certificat informatique et internet) (niveau1).
Evaluation des étudiants	Les règles d'évaluation sont celles de l'établissement dans son ensemble. Elles sont clairement affichées. Il n'y a pas de modalité particulière pour la licence.
Suivi de l'acquisition des compétences	Le dossier renvoie sur ce point également aux règles en vigueur à l'UBS (pas d'édition systématique de l'ADD (Annexe descriptive au diplôme) notamment). Le suivi individuel repose sur la proximité permise par les faibles effectifs.
Suivi des diplômés	Il n'existe aucun suivi spécifique des diplômés. Il existe un observatoire au niveau de l'établissement mais le tableau de suivi et d'insertion n'est pas rempli.
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation	Il n'existe pas de conseil de perfectionnement ou d'instance formalisée de pilotage de la licence, pas plus que de processus d'évaluation des enseignements.

# Observations de l'établissement

Lorient, le 4 juillet 2016

**DOSSIER SUIVI PAR :**

Cellule d'aide au pilotage  
[lucie.garnier@univ-ubs.fr](mailto:lucie.garnier@univ-ubs.fr)  
02 97 01 70 66

**Jean PEETERS,**  
**Président de l'Université Bretagne  
Sud**

à

**Monsieur Jean-Marc GEIB**  
**Directeur du département évaluation  
des formations et diplômes**  
**Haut Conseil de l'Évaluation de la  
Recherche et de l'Enseignement  
Supérieur**  
**2, rue Albert Einstein**  
**75013 PARIS**

**Objet :** Observations de portée générale relatives au rapport transmis par le Comité d'Évaluation du HCERES – Licence LETTRES – B2017-EV-0561718N-S3LI170012080-013820-RT

Monsieur le Directeur,

Tout d'abord nous tenons à remercier le Comité d'Évaluation et les responsables du HCERES pour leur implication et leur participation à l'évaluation de la formation licence Lettres.

La lecture du rapport du HCERES soulève de notre part les observations de portée générale suivantes :

Concernant l'équipe pédagogique, la constitution ne correspond plus à ce qu'indique le rapport. Désormais l'équipe se compose de deux Professeurs des Universités en 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> section, une MCF HDR en 9<sup>e</sup> section, 3 PRAG en 9<sup>e</sup> et une ATER en 10<sup>e</sup>.

Le second point porte sur le conseil de perfectionnement qui existe désormais et qui est constitué de 3 membres de l'équipe enseignante, 3 membres extérieurs, étudiants et anciens étudiants.

Concernant enfin le manque de liens entre l'enseignement en Licence et le laboratoire HCTI, on rappellera que les étudiants assistent aux colloques régulièrement organisés par HCTI au sein de l'UBS (un colloque annuel au moins : en 2016 : un colloque sur la Tentation dans la littérature et un second sur Bible et Amériques). Enfin, autre exemple, l'association des étudiants de Lettres prendra partiellement en charge l'accueil d'une représentation théâtrale sur le Testament de Villon (mis en scène et interprété par Michel Arbatz) en décembre prochain. Cette représentation viendra clore une première journée de colloque sur la « Figure de l'Étudiant de l'Antiquité à nos jours » et s'articulera également avec le programme de littérature médiévale en L3 qui portera précisément sur cette œuvre.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

  
Jean PEETERS  
Président de  
l'Université Bretagne Sud

**Présidence**

27 Rue Armand Guillemot • BP 92116  
56321 LORIENT Cedex  
02 97 87 66 66

[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Université Bretagne Sud :** Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté sciences & sciences de l'ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 13 laboratoires de recherche.

